

Lausanne, le 3 décembre 1870

Autor(en): **S.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **8 (1870)**

Heft 49

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-180984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 3 décembre 1870.

Notre canton vient de perdre, en même temps, deux hommes dévoués à leur pays et dont l'activité se rattache étroitement à l'une des plus importantes parmi les institutions dues à l'initiative privée des citoyens, la *Société vaudoise de Secours mutuels*.

A.-D. Meystre est décédé à Payerne, samedi soir 26 novembre, à l'âge de 57 ans. Dans les nombreuses charges publiques qu'il a successivement revêtues, il a laissé le souvenir d'un homme de cœur et de progrès. Nous voulons tout particulièrement insister sur l'œuvre à laquelle il s'est dévoué sans relâche. Fondateur, en 1846, de la Société vaudoise de Secours mutuels, il a constamment travaillé à la faire connaître et apprécier dans le canton. Le comité central l'a toujours trouvé à sa tête, dans les bons jours comme aux moments critiques que la Société a dû traverser ; il était la personnification de ce qu'il y a de grand et de généreux dans les principes de la Société. Il voyait avec bonheur les progrès que faisait dans le canton de Vaud cette forme saine de la charité chrétienne qui relève la dignité de l'homme au jour du malheur.

Ch. Borgeaud, qu'une courte maladie a enlevé à ses nombreux amis, est mort à Lausanne, dimanche 27 novembre, à l'âge de 38 ans.

Depuis trois ans, il était *agent central* de cette même Société de Secours mutuels dont Meystre était le président ; sa droiture, son sens pratique et sa modestie lui avaient promptement acquis une légitime autorité dans les délicates fonctions de gérant d'une Société composée aujourd'hui de plus de 4000 membres. Il était la cheville ouvrière autour de laquelle se mouvait tout l'organisme de cette vaste association. Les nombreux délégués des diverses sections qui l'ont accompagné à sa dernière demeure témoignaient par leur présence des regrets qu'inspire le départ si inattendu d'un homme aussi utile à son pays. Ses qualités de cœur se retrouvaient d'ailleurs dans toutes ses relations ; comme père de famille et citoyen, il laisse un exemple à suivre ; dans les différentes branches de son activité, il était de ces hommes qui, remplissant sans bruit leur mission ici-bas, laissent après eux un vide plus grand que la place qu'ils paraissent occuper au milieu de leurs concitoyens.

Nous enregistrons avec douleur le départ de ces deux citoyens qu'entouraient l'estime et le respect.

S. C.

Les lignes précédentes étaient écrites quand nous avons appris le décès d'un vénérable vieillard qui, par les services rendus à notre pays, pouvait à juste titre être considéré comme notre compatriote. M. Marguet père, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de France, en retraite, a succombé mardi, dans sa 86^e année, à une longue maladie. L'un des cinq fondateurs de l'Ecole spéciale de Lausanne, il a contribué par son talent à soutenir cet établissement supérieur d'instruction technique jusqu'au jour où l'Etat, reconnaissant l'utilité d'un tel établissement, l'a incorporé à l'Académie de Lausanne. Le Conseil d'Etat voulant reconnaître les services rendus par M. Marguet, lui avait décerné, l'année dernière, le titre de professeur honoraire. Tous ceux qui ont connu M. Marguet et ceux particulièrement qui ont eu le bonheur de compter au nombre de ses élèves, conserveront le souvenir de ce beau et aimable vieillard qui, commençant à l'âge de 70 ans la carrière du professorat, a donné à notre jeunesse un si bel exemple de travail et d'amour de l'étude.

S. C.

Le soulier fédéral.

L'autre jour, en attendant quelqu'un, je me promenais sur la terrasse du Château. D'un groupe bruyant d'oisifs, m'arrivaient assez distinctement les mots *barque, soulier, empeigne, éponge, amadou, etc.*

Frappé de ce bizarre assemblage, je m'approchai et compris qu'on critiquait amèrement un type de soulier fédéral déposé au commissariat des guerres.

Et certes, les cordonniers fédéraux n'étaient pas ménagés.

Ce soulier est trop lourd, trop massif, trop large, trop plat, disait l'un ; le cuir en est mou, spongieux, disait un second connaisseur ; un troisième se plaignait des clous trop longs, un quatrième des attaches, etc.

Enfin, ce concert de critiques était si varié dans son unanimité, que St-Crépin en eût frémi d'indignation et se serait sans nul doute vengé de ses détracteurs en les dispersant à coup de tire-pied.

Quant à moi, simple provincial, sachant combien dans la capitale « la critique est aisée » je voulus en avoir le cœur net et me rendis au commissariat.

Là, je trouvai pour tout personnel une demoiselle très accorte, ma foi, qui, sur mon désir, me mit en présence du soulier incriminé.